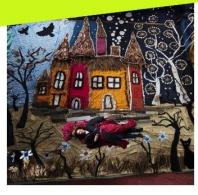
S'associer est une force

GUIDE DE L'AFFILIATION ET DES SERVICES AUX ASSOCIATIONS
SOCIO-CULTURELLES

















SAISON 2022 - 2023











SOMMAIRE

LES DOCUMENTS A NOUS RETOURNER AU PLUS VITE	3
POUR VOUS AIDER DANS VOS DEMARCHES	3
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	4
ETRE AFFILIEE A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44 C'EST :	4
L'AFFILIATION DE VOTRE ASSOCIATION : SUIVEZ LES ETAPES	5
TARIFS AFFILIATIONS	6
GERER SON AFFILIATION ET SES ADHESIONS VIA LE WEBAFFILIGUE	7
LE E-PASS CULTURE SPORT DU CONSEIL REGIONAL	9
LE PASS'SPORT DU GOUVERNEMENT	9
L'ASSURANCE DE VOTRE ASSOCIATION	10
VOTRE ACCOMPAGNEMENT LIGUE	12
VOTRE ACCOMPAGNEMENT UFOLEP	15
PROCÉDURE D'AFFILIATION ET D'ADHÉSION A L'USEP	16

LES DOCUMENTS A NOUS RETOURNER AU PLUS VITE

- Fiche de ré-affiliation pré-remplie complétée, modifiée si nécessaire à nous retourner signée soit par courrier, soit par mail, soit directement via la plateforme Webaffiligue. Possibilité de faire les modifications via le Webaffiligue et de signer ce document en ligne.
- > Bulletin de demande d'adhésion à dupliquer et à utiliser pour vos adhésions (les bulletins pré-remplis de la saison précédente sont disponibles sur demande)

POUR VOUS AIDER DANS VOS DEMARCHES

Pour une meilleure compréhension des procédures, nous vous invitons à contacter le secrétariat Affiliations au :

- > 02.51.86.33.34 Anne-Marie PRONOST UFOLEP
- > 02.51.86.33.09 Blandine LEGEAIS Vie Associative



Retenez la date : Assemblée Générale départementale le

19 novembre 2022 à Château-Thébaud

Pour suivre l'actualité de l'UFOLEP 44 : rendez-vous sur <u>www.ufolep44.com</u>

Pour suivre l'actualité de la Ligue de l'enseignement – FAL 44 : rendez-vous sur www.laligue44.org

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'Enseignement - FAL 44 milite pour une République démocratique, laïque et sociale, par la promotion et

le développement de l'éducation, de la culture, des loisirs, du sport, de la solidarité et de l'engagement civique.

L'éducation est la grande cause de la Ligue de l'enseignement, la laïcité est son combat, la démocratie son idéal.

S'engager à la Ligue, c'est :

- Faire le choix d'une planète vivable
- Apprendre par et avec les autres
- Faire vivre la convivialité et la fraternité
- Construire la solidarité et lutter contre les inégalités
- Prendre sa part d'une démocratie qui implique les citoyen.ne.s

La Ligue de l'enseignement - FAL44 est convaincue que la vie associative ne constitue pas une fin en soi, mais est un moyen, celui de permettre aux citoyen.ne.s d'agir de façon responsable et solidaire, pour une société plus juste, plus démocratique et plus égalitaire.

Elle est ouverte à toutes et tous, dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels. Elle garantit la liberté de conscience et le respect du principe de non-discrimination. Elle permet l'accès des jeunes à ses instances dirigeantes et y garantit l'égal accès des hommes et des femmes.

ETRE AFFILIEE A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44 C'EST :

PORTER ET RELAYER LE PROJET DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

- La Ligue de l'enseignement invite les citoyens et les citoyennes à s'associer pour :
 - comprendre les mutations de notre époque
 - contribuer à l'évolution de notre société et la faire progresser
 - promouvoir la construction d'une Europe politique et sociale
 s'impliquer dans un développement durable et solidaire de
 - s'impliquer dans un développement durable et solidaire de la planète

Elle agit partout contre toutes les inégalités et les discriminations pour construire une société plus juste, plus solidaire fondée sur la laïcité comme principe du « vivre ensemble ».

BENEFICIER D'ACCOMPAGNEMENTS A LA VIE ASSOCIATIVE ET FEDERATIVE PAR :

- Un accompagnement au projet et au fonctionnement associatif
- Un appui à la création d'association
- Un appui au développement de nouvelles activités
- Des formations pour les bénévoles et responsables associatif.ive.s
- Un accompagnement à la fonction employeur
- Une mise en réseau des associations
- Un appui aux jeunes en projets
- Un appui au développement de projets éducatifs
- Des actions de citoyenneté
- Un accord avec la SACEM

BENEFICIER DES SERVICES ASSURANCES APAC

(GROUPE COOPERATIF ET MUTUALISTE D'ASSURANCE DE LA LIGUE DE

L'ENSEIGNEMENT) PAR :

- Des conseils pour assurer votre association et les adhérent.e.s
- Des contrats spécifiques et adaptés à votre situation
- Des procédures sécurisées et conformes aux codes des assurances et du sport
- Un diagnostic spécifique pour votre association

PROMOUVOIR UN SERVICE PUBLIC D'EDUCATION DE QUALITE ET ACCOMPAGNER DES PROJETS EN MILIEU SCOLAIRE PAR :

- Une aide au montage de projets pour des séjours en classes de découvertes et des sorties scolaires
- Des interventions d'éducation à la citoyenneté, de lutte contre les discriminations...
- Des formations des délégué.e.s élèves

BENEFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT D'ACTIONS SPORTIVES GRACE A L'UFOLEP ET L'USEP PAR :

- L'organisation de manifestations sportives
- La mise en place de formations de bénévoles (dirigeant.e.s, animateur.trice.s, officiel.le.s...)
- La réalisation et diffusion de calendriers sportifs
- Le soutien au développement de nouvelles activités
- L'accompagnement d'associations sur des dossiers spécifiques (organisation de manifestations, montage de dossiers de subventions...)
- Prêt de matériels (sono, talkie, stand parapluie...)
- Un soutien financier ou aide matérielle pour les projets spécifiques

BENEFICIER D'OFFRES SPECIFIQUES SUR DES SEJOURS VACANCES ET ETABLISSEMENTS LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44 PAR :

- Des tarifs préférentiels sur certaines périodes et séjours
- Des possibilités de formations BAFA avec stages pratiques

BENEFICIER DE TARIFS PREFERENTIELS POUR :

- Des formations PSC 1
- Des formations qualifiantes
- Des évènements spécifiques (ex : sportifs)
- Des achats de matériels chez des partenaires de la fédération

L'AFFILIATION DE VOTRE ASSOCIATION : SUIVEZ LES ETAPES

Je renouvelle mon affiliation Je suis une nouvelle association •Mon affiliation a été validée par le •Je vérifie que les factures des années Conseil d'Administration et le bureau de passées sont réglées la Fédération •Je complète et signe le formulaire •Je reçois mon formulaire d'affiliation ou je d'affiliation le récupère sur Webaffiligue ATTENTION: je renseigne toutes les informations •Je vérifie les informations et modifie si •Je l'envoie par courrier à Ligue de nécessaire l'enseignement FAL 44 ou par mail •Je complète les informations des membres Le secrétariat Affiliations traite ma du bureau demande et valide mon affiliation 4 •Je vérifie la liste des activités et renseigne •Je reçois mes identifiants APAC pour les coordonnées des référents de sections accéder à mon espace privé sur www.apac-assurances.org •Le.la président.e signe le formulaire Je complète ma fiche diagnostic APAC et d'affiliation la renvoie signée par courrier ou par mail pour bénéficier de ma couverture 6 assurance •Je renvoie l'ensemble du dossier au secrétariat Affiliations si possible avant le •Je reçois mes identifiants pour 31 août l'utilisation du Webaffiligue •Le secrétariat traite ma demande •Si le dossier est complet et que

8

•Je vérifie ma fiche diagnostic et la mets à jour sur www.apac-assurances.org

l'association est à jour de ses cotisations,

je dois saisir les adhérent.e.s sur

Webaffiligue

8

9

•Je peux accéder à mon Webaffiligue et saisir les adhérents

ğ

 Après que j'ai validé mes saisies, le secrétarat Affiliations traite le fichier et m'envoie la facture avec les cartes/licences



Attention: pour l'affiliation
à l'USEP - Sport en milieu scolaire, reportez-vous
à la page 17

TARIFS AFFILIATIONS



Attention, l'affiliation ne donne pas de droit automatique à une couverture assurance. La couverture responsabilité civile de l'association est acquise si l'ensemble des adhérent.e.s de l'association prennent une carte ou une licence. <u>La fiche diagnostic APAC</u> liée à l'assurance doit dans tous les cas être remplie et mise à jour chaque année

Catégorie d'affiliation	Total	Typologie des associations
Associations	76 €	Associations ou groupements ayant des activités organisées par et pour leurs adhérent.e.s
Associations scolaires et de jeunes	0€	Associations d'élèves créées en milieu scolaire (dont USEP, MDL, foyers, chorales), juniors associations, associations loi 1901 dont les représentants ont majoritairement – de 30 ans
Structures non-associatives	150 €	Etablissements scolaires, collectivités, services publiques, entreprises, coopératives ESS

Туре	Adulte	Jeune et enfant	
	né.e en 2005 et avant	né.e en 2006 et après	
Carte Ligue	16,50 €	3,80 €	

TARIFS SPÉCIFIQUES DOUBLE ADHÉSION

La double adhésion, c'est être membre sur la même saison de deux (ou plusieurs) associations affiliées. Par conséquent, la cotisation due dans la 2ème association est uniquement celle des cotisations d'assurance. C'est que l'on appelle « l'assurance double adhésion ». Il faut donc la déduire du montant demandé. La carte Ligue délivrée à chacun des membres d'une association affiliée comprend une cotisation d'assurance TGA (pour les adultes) ou TLE (pour les jeunes et les enfants). Composée pour partie de la responsabilité civile de son association et pour une autre de la couverture individuelle en tant que personne physique, cette cotisation n'est valable que pour les activités menées dans l'association à laquelle on adhère.

Pour vous assurer que l'adhérent.e est bien titulaire d'une carte Ligue ou d'une licence UFOLEP, nous vous invitons à lui demander de vous fournir une copie de cette adhésion. Sinon, vous pouvez vérifier que l'adhérent.e concerné.e est bien enregistré.e pour la saison en cours dans une autre association en contactant le secrétariat Affiliations.

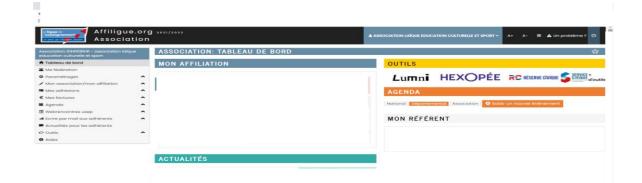
	Catégorie	Tarifs
	Adulte	3.99 €
Adhérent.e déjà titulaire d'une	(né.e en 2005 et avant)	
carte FAL dans une autre	Jeune	1.48 €
association du département	(né.e de 2006 à 2011)	
	Enfant	1.48 €
	(né.e en 2012 et après)	

GERER SON AFFILIATION ET SES ADHESIONS VIA LE WEBAFFILIGUE

Le Webaffiligue www.affiligue.org permet de faciliter la gestion administrative de votre association et de ses adhérent.e.s.

- Un accès 24 h sur 24, 7 jours sur 7 depuis un ordinateur, une tablette ou un Smartphone
- La gestion des données de vos adhérent.e.s et vous facilite les demandes d'adhésions
- L'accès à des informations de votre Fédération
- Le suivi et l'enregistrement de vos adhésions par la fédération à J+1
- L'impression des copies des cartes d'adhésions
- L'extraction des fichiers de vos adhésions (papier ou informatique)
- La communication avec vos adhérent.e.s, via une boite mail intégrée

Retrouvez les codes d'activité en fin de dossier



> LA GESTION DE L'AFFILIATION DE VOTRE ASSOCIATION

Dans le menu « Associations => affiliation 2022/2023», vous pourrez mettre à jour et renouveler votre affiliation pour la nouvelle saison.

C'est à cet endroit que vous pouvez changer les informations sur les président.e, trésorier.ère, secrétaire et gestionnaire web. Vous choisirez un.e seul.e « gestionnaire Web », en cliquant sur une touche prévue à cet effet, un mail sera envoyé avec les identifiants de connexion.

Pour les demandes par papier, <u>tous les champs sont obligatoires et nécessaires à la saisie de votre affiliation ou des adhésions</u>, merci d'y veiller avant envoi à la fédération, faute de quoi, votre demande serait bloquée. Le webaffiligue vous permet de :

- Consulter les informations existantes enregistrées dans le logiciel "Affiligue" de votre Fédération
- Savoir qui est/n'est pas encore adhérent.e sur la saison en cours
- Rechercher/trier vos adhérent.e.s par saison, activités, tranches d'âge...
- Mettre à jour/corriger les informations sur vos adhérent.e.s
- Utiliser des rubriques personnalisables pour les besoins de l'association (par exemple : qui a payé sa cotisation ?, les créneaux d'activités, le téléphone des parents pour les mineurs, des secteurs géographiques de collecte des adhésions, etc.)
- Demander le renouvellement des adhésions en guelques clics
- Imprimer un historique des demandes adressées à votre Fédération
- Imprimer la liste ou l'annuaire de vos adhérent.e.s et des planches d'étiquettes pour enveloppes pour écrire à vos adhérent.e.s
- Eviter une nouvelle saisie des informations en exportant facilement toutes les données de vos adhérent.e.s vers un tableur Excel ou OpenOffice
- Imprimer la liste d'émargement des adhérent.e.s pour votre Assemblée Générale
- Récupérer les adresses email de vos adhérent.e.s pour les copier dans votre logiciel de messagerie
- Envoyer un email depuis notre application d'emailing intégrée
- Gérer et organiser vos listes de diffusion.

Pour les associations socioculturelles, il est rappelé que :

- Si l'association fait ses demandes d'adhésions nominatives par le Webaffiligue : la date d'enregistrement des adhésions pourra être modifiée pour reprendre la date de la réception de l'email du Webaffiligue Association annonçant la mise à disposition du fichier
- Pour les adhésions nominatives, les garanties personnelles d'assurances associées débutent le jour de l'enregistrement de l'adhésion et de délivrance de la carte Ligue.

Pour les associations UFOLEP, il est rappelé que :

- La licence UFOLEP sera délivrée à la réception du dossier complet de demande de licence par la Fédération Départementale et après sa vérification constatée par la date d'homologation mentionnée par la Fédération.
- Le "dossier complet" comprend un bulletin individuel signé par l'adhérent.e, le certificat médical et/ou l'attestation de réponse par la négative au questionnaire de santé.

IMPORTANT: à la fin de la saisie de vos demandes d'adhésion, même en cas de modifications ou de suppressions, n'oubliez pas de cliquer sur le bouton bleu « envoyer à la fédération » situé en haut à droite de l'écran.

Rappel:

La ré-affiliation 2022/2023 est possible par Webaffiligue Association!

Les mots de passe ne changent pas. En plus des accès autorisés pour le.la président.e et le.la trésorier.ère, vous avez la possibilité de désigner un ou plusieurs « gestionnaires web », supplémentaires, dans le tableau des responsables de l'association, afin d'identifier la ou les personnes utilisant réellement cet outil pour gérer les adhérent.e.s de l'association.

> ENREGISTRER LES ADHÉSIONS SUR LE WEBAFFILIGUE :

Attention: pour les demandes d'adhésions USEP code 3915 reportez-vous à la circulaire affiliation/adhésions USEP 44.

Mot de passe :

La mise à jour d'Avril a permis de nous mettre en conformité avec le RGPD sur la gestion des mots de passe qui ne doivent pas être lisibles en clair à l'écran ou dans un mail et l'utilisateur doit le créer lui-même et le modifier dès qu'il le souhaite. La mise à jour s'est donc accompagnée de la suppression de l'accès aux codes fédérations de toutes les associations que nous avons remplacé par un lien de connexion à recevoir par mail pour pouvoir continuer d'accompagner vos associations. Pour la création du mot de passe associé au numéro d'adhérent, l'utilisateur est autonome. La mise à jour d'avril a ajouté à l'écran d'accueil d'affiligue.org 2 nouvelles fonctionnalités:

- Première connexion : permet de savoir si son adresse email est enregistrée dans affiligue.org et de récupérer son identifiant quand on ne le connait pas
- J'ai mon identifiant : je connais mon numéro d'adhérent, et je vais pouvoir créer mon premier mot de passe. Je pourrais également par cette fonction le modifier quand je le perds ou que je veux le changer.

> ENREGISTRER LES ADHÉSIONS PAR FICHIER

Vous pouvez demander la trame du fichier en adressant votre demande à <u>affiliations@laligue44.org</u> qui procèdera à l'importation des données.

> ENREGISTRER LES ADHÉSIONS AVEC LES SUPPORTS PAPIER

Renseignez et retournez-nous un bulletin individuel par adhérent.e : voir annexe ou téléchargeable sur le site www.laligue44.org ou sur le site de l'UFOLEP 44 : www.ufolep44.com

> APRÈS VOTRE SAISIE

- Nous intégrons le fichier Internet ou informatique dans le logiciel d'affiliation sans aucune ressaisie
- Nous délivrons immédiatement vos licences UFOLEP et cartes Ligue de l'enseignement FAL 44
- Nous imprimons une facture correspondant aux demandes d'adhésions saisies
- Une mise à jour des nouvelles adhésions est effectuée dans votre espace Internet Webaffiligue par une centralisation de nos données, toutes les 24 h, au serveur national.

ANNULER UNE DEMANDE D'ADHÉSION

Vous avez la possibilité de résilier une carte Ligue de l'enseignement - FAL 44 ou une licence UFOLEP, mais seulement dans les 15 jours à partir de la date de saisie. Pour cela, merci de nous retourner une demande écrite de l'annulation avec le retour de la carte ou la licence de la personne concernée. Sans ces documents, il n'y aura pas de remboursement.

LE E-PASS CULTURE SPORT DU CONSEIL REGIONAL

> C'EST QUOI ?

Le E.Pass jeunes est une aide financière mise en place par la Région des Pays de la Loire qui a pour but d'aider les jeunes ligériens et ligériennes dans les différents parcours jeunesse, santé, culture, sport...: le E.pass culture sport facilite les sorties et l'engagement citoyen.

> C'EST POUR QUI ?

Vous pouvez faire bénéficier du E.Pass vos jeunes adhérent.e.s entre 15 et 19 ans habitant en Loire-Atlantique ou scolarisé.e.s en lycée. MFR. CFA. IME ou établissement d'enseignement supérieur.

Pour cela, la personne intéressée doit télécharger l'appli sur son téléphone mobile ou se connecter sur le site internet E.Pass /maregion et vous présenter la preuve de la création de son compte.

Un code lui sera demandé pour bénéficier :

- soit du coupon "E.coupon pratique artistique ou sportive" pour bénéficier de 16€ de réduction sur la licence
- soit du coupon "E.coupon engagement citoyen ou chantier bénévole" pour bénéficier de 60€ pour passer le BAFA/BAFD ou le PSC1 (diplôme de secourisme).

Une fois connecté.e à son compte utilisateur (soit sur son téléphone, soit sur son ordinateur),

l'adhérent.e va sélectionner le E.coupon souhaité et entrer notre code partenaire : 308887087 ou bien scanner le QR code qui s'affiche.

La Ligue de l'enseignement des Pays de la Loire reçoit ensuite la demande. Il vous faudra vous assurer auprès du secrétariat Affiliations de sa bonne réception. La région Pays de la Loire effectuera le paiement directement à la Ligue de l'enseignement des Pays de la Loire qui vous remboursera.

Plus d'informations : <u>e.pass culture sport | Région Pays de la Loire</u>

Faire une demande : e.pass Pays de la Loire (epassjeunes-paysdelaloire.fr)



LE PASS'SPORT DU GOUVERNEMENT

Aucune démarche spécifique n'est à réaliser par les familles.

Le dispositif concernera les mineur.es âgés entre 6 et 18 ans dont la famille est éligible à l'allocation de rentrée scolaire et tous

les mineur.es qui sont bénéficiaires de l'allocation AEEH. Ainsi, chaque enfant recevra cette aide d'un **montant de 50 euros**.

Dans les faits, les familles concernées par le pass'sport devraient recevoir un courrier pendant la deuxième moitié du mois d'août. Puis, elles devront le présenter à l'association sportive que leur enfant aura choisie. Enfin, l'association devra transmettre le pass'sport aux services déconcentrés du ministère des Sports afin de se faire rembourser le montant de la réduction.

Par ailleurs, le pass'sport pourra être utilisé en complément des autres aides mises en place par les collectivités locales pour s'inscrire dans un club.



Le gouvernement a donc suivi les recommandations du Comité national olympique et sportif français qui proposait de réserver ce dispositif à toutes les familles bénéficiaires de l'ARS (Allocation de rentrée scolaire).

Pour plus d'informations, contacter le CDOS: https://cdos44.fr/pass-sport/

L'ASSURANCE DE VOTRE ASSOCIATION

APAC Assurances est LE service assurances de la Ligue de l'enseignement. Membre du groupe coopératif de la Ligue de l'enseignement, APAC Assurances couvre l'ensemble des besoins en assurances des associations à travers ses 3 entités : APAC, MAC et LIGAP.

QUELS SONT LES BENEFICIAIRES DES GARANTIES ?

VOTRE ASSOCIATION:

- Dans le cadre d'une affiliation classique si la totalité de l'effectif est déclarée et titulaire d'une carte d'adhérent.e à la Ligue de l'enseignement et/ou d'une licence UFOLEP;
- Dans le cadre d'une affiliation sectorielle : la ou les sections affiliées de votre association dont tout l'effectif est déclaré et titulaire d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement et d'une licence UFOLEP (ou à défaut pour lesquels un complément d'assurance a été souscrit auprès de l'APAC).

LES PERSONNES PHYSIQUES PARTICIPANT A VOS ACTIVITES:

- Les personnes physiques titulaires de la carte d'adhérent Ligue et d'une licence UFOLEP (ou à défaut déclarées dans le cadre de la souscription d'un complément d'assurance);
- Les collaborateur.trice.s permanent.e.s ou occasionnel.le.s (salarié.e.s ou non);
- Les aides bénévoles qui, à la demande de l'association, prêtent exceptionnellement leur concours gratuit lors de manifestations occasionnelles.

> LES GARANTIES DE RESPONSABILITE CIVILE

La Multirisque Adhérents Association vous accorde un ensemble de garanties Responsabilité civile destinées à vous protéger dans vos activités associatives.

- Responsabilité Civile Générale de l'association et des participants : garantie des dommages corporels
- Matériels et immatériels causés aux tiers au cours des activités assurées
- Responsabilité Civile Organisateur d'épreuves non motorisées (exclusion des épreuves et manifestations cyclistes notamment soumises à autorisation ou déclaration préalable)
- Responsabilité Civile Intoxications alimentaires
- Responsabilité Civile des mandataires sociaux
- Responsabilité civile Organisation et Pratique des activités cyclistes (Risques R5) et motorisées (Risques R6): voir spécificités ci-après
- Responsabilité Civile « Organisation ou vente de voyages ou séjours » : garantie de la responsabilité civile spécifique instaurée

par les articles L.211-16 et L.211-17 du Code du Tourisme pour les voyages ou séjours exceptionnels organisés au profit de vos adhérent.e.s. Attention : si vous relevez de l'immatriculation au Registre national des agents de voyage et autres opérateurs de tourisme, une souscription spécifique est nécessaire

Responsabilité Civile « Locaux occasionnels » : responsabilité civile de l'association pour les dommages causés aux bâtiments mis occasionnellement à disposition. Attention : si vous disposez d'une exclusivité pendant plus de trois mois consécutifs, un contrat spécifique doit être souscrit. Plafonds de garantie et limitations : voir le tableau récapitulatif figurant dans la notice Multirisque Adhérents Association. Exclusions : les biens et matériels appartenant, loués ou confiés à l'association ne sont pas garantis (une seule exception : les biens confiés à titre de dépôt définis dans la notice). Attention aux spécificités liées à l'organisation de manifestations publiques notamment soumises à déclaration ou autorisation préalable. Les manifestations publiques motorisées ou cyclistes sont exclues et nécessitent la souscription d'un contrat spécifique. Reportez-vous à la notice pour prendre connaissance des exclusions. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre correspondant APAC.

UNE GARANTIE ASSISTANCE JURIDIQUE AU PROFIT DE VOTRE ASSOCIATION:

Un litige garanti survient dans le cadre de votre activité ? Une aide vous sera apportée pour engager une action amiable ou même judiciaire (avec prise en charge des frais et honoraires).

Document non contractuel

UNE GARANTIE DEFENSE PENALE/RECOURS AU PROFIT DES PERSONNES PHYSIQUES :

En cas de sinistre corporel ou matériel survenu lors d'une activité associative, un recours amiable ou judiciaire à l'encontre du tiers responsable peut être engagé.

Rappel: la fiche diagnostic est obligatoire. Elle doit être remplie et/ou mise à jour par vos soins chaque année.

Vous devez, soit la compléter et/ou la modifier en même temps que vous faites votre réaffiliation. Pour vous connecter, utilisez le code d'accès fourni par l'APAC

www.apac-assurances.org

> DES GARANTIES DOMMAGES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ET DE SES MEMBRES

- Vol d'espèces et valeurs : garantie, sous réserve du respect des conditions de sécurité, des valeurs appartenant ou confiées à votre association.
- Garantie Tous Risques des expositions organisées par votre association. Attention : si les objets exposés dépassent une valeur unitaire de 3.000 € (ou un total de 63.950 €), contactez votre correspondant APAC pour une souscription complémentaire.
- Garantie des biens des personnes physiques : remboursement (dans la limite de 1.100 €) en cas de détérioration ou de vol (sous certaines conditions) des biens appartenant aux personnes physiques garanties. Attention, les effets vestimentaires, les bicyclettes, planches à voile, bijoux et espèces ne sont pas garantis.

INDIVIDUELLE ACCIDENT AU PROFIT DES PERSONNES PHYSIQUES:

Les personnes physiques ayant accepté les conditions proposées bénéficient de garanties Individuelle Accident accordées par la MAC (Mutuelle Accidents de la Confédération Générale des Œuvres Laïques) :

- En cas d'accident corporel ou de maladie grave (cf. définition aux Conditions Générales) survenu lors d'activités associatives, remboursement des frais médicaux restés à charge (dans la limite de 7.623 €).
- En cas d'accident corporel avec :
 - o remboursement des prothèses dentaires (dans la limite de 336 € par dent),
 - o remboursement des lunettes et lentilles (dans la limite de 610 €),
 - o pertes de salaires, frais de garde ou de rattrapage scolaire : dans la limite de 458 €,
 - o capital forfaitaire réductible selon le degré de l'Invalidité Permanente Partielle (30.490 €* pour une I.P.P. de 100 %),
 - o capital Décès de 6.098 €*
- * Ces plafonds peuvent être augmentés en souscrivant les Garanties optionnelles complémentaires Pour toute information complémentaire, reportez-vous à la notice spécifique Individuelle Accident Corporel.

ASSISTANCE RAPATRIEMENT AU PROFIT DES PERSONNES PHYSIQUES:

Rapatriement sanitaire en cas d'accident ou de maladie, retour anticipé en cas d'hospitalisation ou de décès d'un proche, frais de secours en montagne, etc. Pour les détails des plafonds de garanties reportez-vous à la notice spécifique remise avec l'affiliation.

> LA DUREE DE L'ASSURANCE

L'acquisition de ces garanties doit être validée après **régularisation d'une fiche diagnostic** qui devra considérer l'ensemble des membres, dirigeants, pratiquants et usagers même temporaires.

Les garanties sont accordées du 1^{er} septembre jusqu'au 31 octobre de l'année suivante (ex : 2022 pour la saison 2022/2023). Cette extension de garantie de deux mois est destinée à permettre aux associations et à leurs membres de mettre en œuvre les formalités nécessaires au renouvellement de leur affiliation et de leur adhésion entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre de la saison en cours. Pour continuer vos activités en toute sérénité et bénéficier des garanties de cette Multirisque Adhérents Association, nous vous conseillons de renouveller l'affiliation de votre association et l'adhésion de ses membres avant le 1^{er} septembre 2022 pour la saison 2022/2023. En l'absence de renouvellement de l'affiliation et des adhésions au plus tard le 31 octobre 2022, l'association ne bénéficiera d'aucune garantie d'assurance à compter du 1^{er} novembre 2022.

LA DECLARATION DE SINISTRE

Attention : Vous pouvez effectuer vos déclarations de sinistre en ligne, via votre espace privé du site APAC ou prédéclaration en ligne.

CONTACTER LES SERVICES DE L'APAC



L'APAC EN DIRECT : 01 57 97 81 72

Adresse mail: accueil-apac@laligue.org

Pour le suivi de vos dossiers, demandez Sophie MAKOWSKI

VOTRE ACCOMPAGNEMENT LIGUE

Pour faciliter l'appui de proximité, la Ligue de l'enseignement - FAL 44 a divisé le département en **7 secteurs géographiques, animés** chacun par deux personnes, l'une salariée Vie Associative, l'autre administratrice élue au Conseil d'Administration.

L'animation du réseau des associations affiliées s'articule autour des objectifs suivants :

- accompagner la réflexion autour du projet de l'association et sa mise en action
- accompagner au quotidien les actions développées par les associations et Amicales Laïques affiliées
- favoriser la mise en réseau des associations entres elles sur le territoire nantais
- favoriser le dialogue avec les pouvoirs publics et la reconnaissance par ces derniers de l'utilité sociale des actions et projets portés au micro-local.

Pour en savoir plus ou contacter votre référent.e de secteur, n'hésitez pas à nous solliciter au 02 51 86 33 09 ou animationreseau@laligue44.org.

Pour suivre l'actualité de la Ligue de l'enseignement – FAL 44, rendez-vous sur www.laligue44.org

L'UFOLEP 44 organise ses activités sportives au travers des commissions sportives départementales. Il s'agit de regrouper les associations du réseau qui pratiquent la même activité et ainsi faciliter la structuration et le développement de celle-ci.

Exemples: commission technique tir à l'arc, gymnastique, tennis de table ... bureau technique badminton, moto-cross etc.

> LE CENTRE DE RESSOURCES A LA VIE ASSOCIATIVE - CRVA

Le CRVA a pour objet de soutenir et d'accompagner votre association dans son fonctionnement au quotidien sur toutes les questions liées à la vie statutaire, à la gouvernance, à et de faciliter la mise en place des projets. Il vous répond sur simple demande par tél. au 02 51 86 33 09 ou par mail à l'adresse centreressources@laligue44.org. Le CRVA est le rédacteur du Guide pratique de l'association www.guidepratique.org.

Appui à la fonction employeur :

- Appropriation du cadre légal et conventionnel
- Evaluation de la faisabilité d'un projet d'embauche
- Entrée, vie et conclusion du contrat de travail
- Relation employeur salarié.e

Appui à la gestion comptable :

- Mise à disposition du tableur Comptasso pour les associations d'envergure (tableau de comptabilité simplifiée et en partie double)
- BasiCompta® logiciel en ligne pour les petites associations affiliées
- Réponse aux questions liées à la comptabilité et à la gestion

Gestion de la paie facilitée et sécurisée pour les associations affiliées

Labellisé Tiers de confiance par l'URSSAF, le Centre de Ressources à la Vie Associative (CRVA) de la Ligue de l'Enseignement des Pays de la Loire (LPDL) propose le dispositif Impact emploi aux associations affiliées qui inclut :

- gestion sécurisée des bulletins de salaire et des déclarations sociales
- suivi adapté aux réalités des petites associations employeuses ainsi qu'aux obligations des conventions collectives qui leur sont applicables
- accompagnement sur leurs obligations d'employeur par le CRVA des Pays de la Loire

> LES FORMATIONS POUR LES BENEVOLES ASSOCIATIF.IVE.S

Elles sont accessibles avant tout pour les bénévoles et responsables associatif.ive.s. Elles sont gratuites pour les associations affiliées.

Les thématiques

Fonctionnement associatif, responsabilité juridique et assurances, comptabilité, organisation de manifestation, fonction employeur, communication, animation d'une réunion, etc.

Ces temps collectifs peuvent être mis en place en fonction des demandes des associations affiliées sur les territoires.

• Le Certificat de Formation à la Gestion Associative - CFGA

Il comprend une formation théorique (32 h) et une formation pratique (stage dans une association déclarée).

Le CFGA est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, aux participants qui auront suivi avec assiduité la totalité du parcours de formation.

Il peut servir à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans les conditions prévues par la loi.

> LA COMMUNICATION

Bénéficiez d'une communication optimale de la Fédération ainsi que des secteurs sportifs : UFOLEP et USEP

- lettre mensuelle de la Ligue de l'enseignement FAL 44
- lettre électronique de l'UFOLEP,
- lettre d'information de l'USEP,
- posts Facebook,
- relais sur site Internet www.laligue44.org

-

Pour permettre à vos adhérent.e.s et dirigeant.e.s de bénéficier de ces outils de communication, lors des adhésions, n'oubliez pas de saisir leurs adresses e-mail.

LES PRINCIPES LIES A LA SACEM – SACD – SPRE



Pour bénéficier de réductions allant de 9,5 à 12,5%, l'association doit attester de son appartenance à la Ligue de l'enseignement lors de la création de son compte sur le site de la SACEM, à partir d'une attestation d'affiliation fournie par la fédération. Ce document atteste de l'affiliation à la Ligue de l'enseignement et détaille les démarches à effectuer par l'association auprès de la SACEM. Si vous ne l'avez pas reçu, n'hésitez pas à la demander : affiliations@laligue44.org

Sur le site client de la SACEM, l'association choisit le type d'autorisation. Elle clique sur «obtenir cette autorisation en ligne». Trois cas de figures sont possibles :

- l'association a un espace client en ligne et se connecte avec ses identifiants
- l'association est déjà cliente de la SACEM mais n'a pas de compte en ligne. Dans ce cas, elle fournit un identifiant fourni par la SACEM, sur les courriers ou les factures qu'elle a reçus ou à défaut son numéro SIRET.
- l'association n'a pas de compte et n'a jamais été cliente de la SACEM. Dans ce cas, elle doit créer un compte comme nouveau client à partir du numéro de SIRET de son association ou en sélectionnant «vous êtes une association sans SIRET».

Après avoir renseigné ses coordonnées, elle indique être membre d'«une association membre d'une fédération signataire d'un protocole d'accord avec la SACEM». Indiquer «LFEEP-la Ligue de l'enseignement» dans la liste déroulante et renseigne la date d'adhésion (date de début et de fin de saison en cours). Pour justifier de l'appartenance à la Ligue elle doit fournir l'attestation à sa délégation de la SACEM.

Plus d'informations auprès de la délégation SACEM 44 : 29 Quai de Versailles - 44004 NANTES CEDEX 1 dl.nantes@sacem.fr - 02 90 92 21 10

CAMPAGNE LAÏCITE

Participez à la campagne Laïcité, en mettant en place un projet auprès de vos adhérent.e.s, des habitant.e.s, avec l'école.

Vous mettez en place une action ? Vous avez besoin d'un coup de pouce pour agir ? La fédération vous relaie et vous appuie dans la mise en œuvre !

Quelques exemples d'actions :

Une lecture spectacle : « la laïcité se dévoile ».

Eduquer à la laïcité : charte de la laïcité, animation en direction d'enfants et de jeunes lors d'activités... Charte de la laïcité redessinée par des sections dessin, création de saynètes d'impro par des sections théâtres...

- Des formations Laïcité (mises en place régulièrement ou à la demande) : comprendre la notion et ses enjeux, mettre du sens derrière les mots, appréhender l'éducation à la laïcité et la citoyenneté.
- **Créer un événement :** planter un arbre de la laïcité, animation autour telles qu'un tournoi de sport, une représentation de la section chorale...

La mise à disposition de personnes ressources pour vous aider à mettre en place et à animer des temps d'échanges sur la laïcité.

Faites-nous connaître vos actions pour que nous puissions les valoriser citoyennete@laligue44.org ou 02 51 86 33 09

UNE CAMPRONE À BURNE BURN
WWIN ALLIQUER OND
SUR HOTTE FINAR FACESOON
GLAUGUER
GLAUGUER
GLAUGUER FALEA

des sections théâtres...

EN DÉCEMBRE

AGISSONS POUR #LEMOISDELALAÏCITÉ

> FORMATIONS VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LAÏCITE



Parmi les mesures prises par le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015, figure une disposition consistant à mettre en œuvre des actions afin de réaffirmer la laïcité. L'Etat promeut, en la matière, la mise en place de formations. Elles doivent permettre aux acteur.trice.s de l'action publique, technicien.ne.s, élu.e.s ou bénévoles, d'acquérir les notions nécessaires à l'application de ce principe, dans le respect de la loi

- Comment le principe de Laïcité permet de garantir à toutes et tous de vivre ensemble ?
- Quelles réponses fournir à vos agent.e.s, à vos salarié.e.s, à vos bénévoles ? Quel comportement doivent-ils.elles adopter face à des situations inconnues ou délicates, tout en respectant le cadre légal ?

Formé.e.s, habilité.e.s par l'Etat, nous vous proposons un programme de formation destiné aux élu.es, salarié.es et bénévoles de votre structure, commune ou établissement. Le coût pédagogique de la formation est pris en charge par la DRDJSCS, elle est donc gratuite pour votre structure. Seuls restent à charge les déplacements et repas.

DATES ET LIEUX DES FORMATIONS GRATUITES EN 2022/2023 : Dates à définir Pour plus de renseignements : formationlaicite@laligue44.org ou 02 51 86 33 09

➤ SEMAINES D'EDUCATION CONTRE LE RACISME ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS



Participez aux Semaines d'Education Contre le Racisme et toutes les formes de Discriminations, en mars 2021.

Agissons ensemble, auprès de toutes et tous, jeunes et adultes, professionnel.le.s ou non, pour lutter contre les représentations, les préjugés et faire appliquer le droit pour toutes et tous.

Poursuivons notre action éducative en rappelant que traiter différemment des personnes selon leur origine, religions, sexe et l'âge, réels ou supposés, est un délit.

En tant qu'association de proximité, vous êtes l'un des premiers vecteurs éducatifs : participez en mettant en place des actions débats, temps de sensibilisation auprès des enfants, en signant la charte de la diversité, en mettant en place **Cinétik Scolaire** (ciné-débat

sur le temps scolaire)...

La fédération vous accompagne (formation, prêt de matériel - de type exposition, malle d'ouvrages - mise en lien avec des associations ressources pour organiser des cafés citoyens, ciné débats ou spectacle sur la thématique), et communique sur votre action.

Pour participer, n'hésitez pas à revenir vers votre référent.e de secteur.

VOTRE ACCOMPAGNEMENT UFOLEP

Engager votre association UFOLEP avec un mode de paiement en ligne



https://inscriptions.ufolep.org

Outils de communication à personnaliser pour la création de vos supports de communication



http://creation.ufolep.org/

Louer du matériel pour vos manifestations sportives

Banderoles, flammes, gobelets, assiettes, poubelles de tri sélectif, arche gonflable, sono, thermos, etc.



https://www.ufolep44.com/vie-associative/emprunter-du-materiel



La pratique sportive constitue un facteur incontournable de la cohésion sociale. Pourtant, il arrive que sur les terrains de sport, ou lors de spectacles sportifs, des phénomènes d'incivilité ou des actes de violence viennent ternir ces moments de convivialité.

Ces actes d'incivilité sont susceptibles d'engendrer la démobilisation des bénévoles, l'affaiblissement des valeurs humanistes et le délitement des relations sociales dans le champ du sport.

Rendez-vous sur notre site internet *ufolep44.com* pour télécharger nos fiches AIDE et accéder aux numéros d'écoute.

Encadrement des activités UFOLEP

- Créneaux enfants **42,50** € de l'heure.
- Créneaux adultes **45,50** € de l'heure.
- Majoration en dehors des créneaux habituels (vacances scolaires, autres jours etc.) + 4 €.

❖ Savoir Rouler à Vélo

- Stage de Savoir Rouler à Vélo pour 12 participant.es 790 € (comprend : la préparation, l'encadrement, le matériel et l'assurance).
- Cycle de Savoir Rouler à Vélo en milieu scolaire **1550** € par groupe classe.

❖ PSC1 à partir de 10 ans

- 47 € pour les licencié.es UFOLEP : formation d'une journée complète.
- 65 € pour les non-licencié.es : formation d'une journée complète.
- 450 € la formation organisée sur demande dans votre association affiliée à l'UFOLEP, 10 personnes maximum (au moins 6 licencié.es UFOLEP) et 650 € pour toute autre structure.
 - D'autres formations et temps de sensibilisation au secourisme sont possibles sur demande.

PROCÉDURE D'AFFILIATION ET D'ADHÉSION A L'USEP

- 1) L'ensemble des documents d'affiliation est adressé aux délégué.e.s de secteur USEP pour diffusion auprès des associations USEP d'école ou des sections USEP d'Amicale Laïque. Ces documents sont rassemblés dans un dossier qui comprend :
 - la page d'informations sur l'association USEP et/ou l'amicale laïque (document recto/verso)
 - le bon de commande des forfaits classes pour les enfants et des licences adultes (document recto/verso)
 - la liste nominative des adultes qui adhèrent à l'USEP
 - une page d'information pour l'adhésion des élèves
 - la fiche diagnostic APAC Assurances (document recto/verso)
- 2) L'association USEP, ou bien la section USEP en lien avec l'Amicale Laïque concernée, complète les informations demandées.
- 3) L'association USEP ou la section USEP d'Amicale Laïque transmet son dossier (et en conserve une copie) aux délégué.e.s de secteur USEP ou à l'USEP 44.
- 4) Les délégué.e.s de secteur USEP ou l'USEP 44 vérifient, rectifient, complètent si besoin les informations puis transmettent l'ensemble des dossiers au comité départemental avant le 22 octobre.
- 5) Le comité départemental USEP saisit les données en ligne sur Webaffilique et transmet les appels à cotisation aux associations.

Les licences parviendront aux associations ou sections USEP d'Amicale Laïque par l'intermédiaire de leurs délégué.e.s de secteur par courrier ou en main propre.

Pour nous contacter: 02.51.86.33.26 - affi.usep44@laligue44.org

usep



LISTE DES ACTIVITÉS NON SPORTIVES 2022/2023

□ ACTION SOCIALE - 010000

- □ Action d'insertion 010100
 - ☐ Insertion professionnelle 010101
- Accueil demandeurs d'asiles ou réfugiés 010300
- ☐ Gestion d'établissement médicaux-sociaux 010400
 - ☐ Etablissement d'éducation spécialisée pour enfants - 010401
 - ☐ Etablissement pour adultes en situation de handicap - 010402
- ☐ Gestion de centres sociaux / Espaces de vie sociale 010500
- ☐ Lutte contre la grande précarité et l'exclusion 010600
- ☐ Personnes en situation de handicap 010700
- □ Petite enfance 010800
 - □ Haltes-garderies crèches 010801
- ☐ Prévention spécialisée, protection judiciaire de la
 - ieunesse 010900
 - ☐ Actions prévention jeunes 010901
 - ☐ Centres éducatifs renforcés 010902
- ☐ Prévention santé, médiation 010200
 - Médiation animale 010201
- ☐ Service aux personnes âgées 011000

□ ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - 020000

- ☐ Accompagnement à la scolarité 020100
- ☐ Animation périscolaire (animation hors écoles pendant les semaines d'école) - 020200
- □ Dispositifs relais 020300
- ☐ Education à la citoyenneté 020400
- ☐ Médias scolaires 020500
- ☐ Organisation de séjours scolaires 020600
 - ☐ Organisation de séjours scolaires courts (jusqu'a 4 jours et 3 nuits) - 020601
- ☐ Restauration scolaire 020700

□ CULTURE - 030000

- ☐ Gestion d'équipement culturel (salle, SMAC...) 030100
 - ☐ Gestion salle de concert 030101
 - ☐ Gestion salle de spectacle 030102
 - ☐ Gestion salle de cinéma 030103
- □ Organisation d'événements (fêtes, bals) 030200
- □ Cinéma 030300
 - ☐ Cinéma Diffusion 030301
 - ☐ Cinéma Médiation 030302
 - □ Education à l'image 030303
- □ Danse (régionale, folklorique...) 030400
 - □ Danses urbaines 030401
 - □ Danses de salon 030402
 - □ Danses traditionnelles 030403
 - □ Danses classiques 030404
 - □ Danses modernes 030405
 - □ Eveil à la danse 030406
 - ☐ Initiation à la danse 030407
- ☐ Pratique et éducation musicale 030500
 - Musique traditionnelle 030501 ■ Musique acoustique - 030502

 - ☐ Cours de musique / école de musique 030503

- □ Cours de solfège 030504
- □ Chant choral 030505
- □ Guitare 030506
- □ Accordéon 050307
- □ Piano 030508
- □ Image (vidéo, photo) 030600
 - □ Vidéo 030601
 - □ Photographie 030602

☐ Livres, littérature, écriture, oralité - 030700

☐ Pratiques éducatives (livre, lecture, écriture)

18

- □ Edition 030702
- Expression orale (joutes verbales, éloquence...) - 030703
- ☐ Livre, lecture, écriture Diffusion 030704
- □ Livre, lecture, écriture Médiation 030705
- □ Technique du livre 030706
- □ Calligraphie 030707
- □ Métier de l'imprimerie 030708
- □ Bande dessinée 030709
- □ Atelier d'écriture 030710
- □ Poésie 030711
- □ Bibliothèque 030712

☐ Organisation de festivals - 030800

- ☐ Festival de cinéma et image 030801
- ☐ Festival de musique 030802
- ☐ Festival de théâtre 030803
- □ Autre festival 030804
- **□ Patrimoine -** 030900
 - Promotion, valorisation du patrimoine 030901
 - □ Chantiers de rénovation 030902

□ Peinture, sculpture, arts plastiques - 031000

- □ Expositions 031001
- ☐ Forme et couleur 031002
- Atelier d'art 031003
- Arts plastiques 031004
- ☐ Scrapbooking 031005
- Peinture 031006
- □ Poterie 031007

☐ Spectacle vivant (théâtre, art du cirque) - 031100

- Spectacle Vivant : Médiation 031101
- Spectacle Vivant: Diffusion 031102
- Education artistique 031103
- Théâtre 031104

□ COMMUNICATION / NUMERIQUE - 040000

☐ Education à l'image et aux médias - 040100

- □ Radio 040101
- □ Télévision 040102
- □ Presse écrite 040103
- ☐ Presse électronique 040104
- **□ Médias** 040200
 - □ Edition 040201
 - Radio associative 040202
- □ Numérique et éducation au numérique 040300
 - □ Informatique 040301

□ DEFENSE D'UNE CAUSE - 050000

☐ Association de représentation (anciens élèves, étudiants...) - 050100

■ Bureau des associations - 050101



LISTE DES ACTIVITÉS NON SPORTIVES 2022/2023

☐ Association de services aux étudiants - 050102 □ Jeux de sociétés - 080401 □ Représentation des étudiants - 050103 □ Jeux de cartes - 080402 ■ Association d'anciens - 050104 □ Jeux ludiques - 080403 ☐ Cercles de réflexion, (cercle de réflexion, université □ Ludothèque - 080404 □ Langues étrangères - 080500 populaires...) - 050200 □ Cercle condorcet - 050201 ■ Anglais - 080501 □ Conférences - débats - 050202 ■ Espagnol - 080502 □ Université populaire - 050203 □ Italien - 080503 ☐ Groupe d'étude ou de recherche - 050204 □ Japonais - 080504 ☐ Promotion des valeurs de la Ligue - 050205 □ Chinois - 080505 ☐ Engagement militant - question de société - 050206 □ Allemand - 080506 □ Défense des droits humains - 050300 □ Breton - 080507 □ Droits de l'Enfant - 050301 □ Langues régionales - 080599 ☐ Lutte contre le racisme et les discriminations - 050400 □ Loisirs créatifs et décoratifs - 080600 □ Lutte contre le sexisme - 050401 □ Mode - 080601 □ Lutte contre l'homophobie - 050402 ■ Art Floral - 080602 ☐ Lutte contre les discriminations liées aux ☐ Travaux manuels - 080603 handicaps - 050403 □ Patchwork - 080604 □ Lutte contre les discriminations religieuses - 050404 □ Broderie - 080605 ☐ Lutte contre le racisme et la xénophobie - 050405 □ Couture - 080606 ☐ Lutte pour la cause animale - 050500 □ Tapisserie - 080607 □ Décoration - 080608 □ Défense des animaux - 050501 ■ Médiation animale - 050502 □ Jardinage - 080609 **□ ENVIRONNEMENT ET EDUCATION AU** □ LOISIRS EDUCATIFS/VACANCES - 090000 **DEVELOPPEMENT DURABLE** - 060000 ☐ Accueil collectif de mineurs et animations ☐ Ecologie, consommation durable, jardins partagés - 060100 (pendant les vacances) - 090100 ☐ Tri des déchets, économie d'énergie - 060101 □ Organisation d'accueils de loisirs (CLSH) - 090101 ☐ Education à l'environnement et au développement **□ Excursions** - 090200 durable - 060200 □ Organisation de séjours - 090300 ☐ Chantiers environnement - 060201 □ Organisation de séjours - 090301 □ Organisation de vacances pour familles - 090302 **□ FORMATION** - 070000 ■ Accueil personnes en situation de Handicap - 090303 ☐ Echanges de savoirs - 070100 ☐ Réseau d'échanges et de savoirs - 070101 ☐ Echanges intergénérationnelles - 070102 **□ SOLIDARITE INTERNATIONALE** ☐ Formation aux métiers de l'animation et à l'animation **ET EUROPE** - 100000 volontaire - 070200 ☐ Formation BAFA - BAFD - 070201 ☐ Citoyenneté européenne - 100100 □ BP JEPS - 070202 ☐ Echanges franco-allemands - 100101 □ Formation aux métiers de l'animation - 070203 ■ Activités européennes - Programmes de **□ DEFA DEJEPS** - 070204 coopération - 100102 □ Formation des bénévoles - 070300 ■ Activités européennes - Fonds structurels - 100103 ☐ Formation linguistique (Français langue étrangère, □ Commerce équitable - 100200 ☐ Echanges interculturels, chantiers internationaux, alphabétisation...) - 070400 □ Illettrisme - 070401 accueil d'étudiants étrangers - 100300 □ Alphabétisation - 070402 □ Chantiers internationaux - 100301 ☐ Formation professionnelle - 070500 ☐ Education à la solidarité internationale - 100400 ☐ Formation professionnelle sport - 070501 □ Actions de solidarité nord-sud - 100401 □ Tourisme solidaire - 100500 **□ LOISIRS** - 080000 **□ AUTRES** - 990000 □ Activités de détente (zen, massage...) - 080100 □ Relaxation - 080101 ☐ Autres (la structure n'a pas d'activités identifiées dans ☐ Arts de la table - 080200 cette liste) - 990100 □ Cuisine - 080201 □ Activités statutaires - 990200

☐ Oenologie - 080202 ☐ Gastronomie - 080203

□ Astronomie - 080301 □ Atelier scientifique - 080302

☐ Culture scientifique - 080300

□ Jeux - 080400

La Ligue de l'enseignement réunit des hommes et des femmes qui agissent au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de toutes et tous à l'éducation, la culture, aux loisirs ou au sport.

La Ligue de l'enseignement en Loire- Atlantique c'est :

426 associations affiliées
42 239 adhérent.e.s



Affiliations:

Ligue de l'enseignement - FAL 44 et UFOLEP 44 Contact : 02 51 86 33 34 ou 02 51 86 33 09

affiliations@laligue44.org









